



La convention signée entre le ministre de la Ville et la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme vient d'être publiée. Elle définit les engagements des deux ministres à renforcer leurs moyens et leur action en faveur des quartiers prioritaires de la politiques de la ville, engagements qui devront permettre d'atteindre quatre objectifs principaux :

- développer l'entrepreneuriat et les initiatives économiques dans les quartiers ;
- favoriser la diversité fonctionnelle en renforçant l'offre de commerces ;
- mieux impliquer les partenaires économiques (organisations professionnelles et consulaires, réseaux d'entreprises...) dans le développement économique local ;
- faciliter l'apprentissage de l'autonomie, de la mobilité, des mixités à travers la concrétisation de départs en vacances.

Les actions porteront autour des secteurs de : l'artisanat, du commerce et d'autres domaines d'interventions économiques et sociaux (départ en vacances, fête de la gastronomie).

L'artisanat

La politique de soutien à l'artisanat dans les quartiers prioritaires passera par trois objectifs principaux, regroupant plusieurs actions. Le premier objectif est de "**promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires**". En effet, l'artisanat, de part les 500 activités différentes et les 250 métiers qu'il rassemble, représente de réelles opprtunités de carrière pour ces jeunes. Il s'agira donc de mettre en place des actions favorisant la connaissance et l'accès aux métiers et aux filières de formation (notamment en alternance) de l'artisanat, mais également sensibilier les employeurs "aux viviers de candidats à l'apprentissage que représentent les jeunes résidents dans les ZUS".

Le second objectif est de "**renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires à la création et au développement d'entreprise**". Cela passera par des actions

favorisant un meilleur accompagnement technique et financier des entrepreneurs ou futurs entrepreneurs résidents en quartiers prioritaires.

Enfin, le dernier objectif est d'"**associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des aurtiers prioritaires**".

Le commerce

Le renforcement des implantations commerciales dans les quartiers prioritaires passe par trois leviers d'actions :

- **renforcer la mobilisation du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)** : jusqu'à maintenant, seul 2% des opérations financées par le FISAC ont été réalisées en ZUS. Il s'agira donc, dans le cadre de la réforme du FISAC, de prioriser sa participation sur les territoires les plus en difficultés, et plus particulièrement sur les quartiers prioritaires.
- **développer et renforcer l'action d'Epareca** (établissement public national de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) : réalisation d'études sur l'appareil commercial des quartiers prioritaires qui auront vocation à bénéficier du nouveau programme de renouvellement urbain auquel l'Epareca pourrait être appelé à contribuer ; création d'une société foncière d'investissement (SFI) entre la caisse des dépôts et Epareca pour favoriser la création de locaux commerciaux et artisanaux dans les quartiers ; actions de sensibilisation afin de promouvoir l'installation d'enseignes dans les quartiers, et plus particulièrement dans les centres commerciaux exploités par Epareca.
- **mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie** : notamment sur le développement de l'activité commerciale dans les quartiers prioritaires, en lien avec l'Epareca et l'Anru, et sur l'amélioration de l'information des jeunes et de leur famille sur la diversité des métiers et sur l'apprentissage.

Autres domaines d'intervention économique

Les deux ministères entendent également intervenir dans d'autres domaines économiques, tel que les vacances en développant des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances. Dans ce cadre, une mission pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances sera réalisée afin d'en décliner les conclusions pour les habitants des quartiers prioritaires.

Ils s'investiront également pour décliner dans les quartiers prioritaires des évènements dans le cadre de la Fête de la gastronomie, afin, notamment, de permettre aux habitants de ces quartiers de "découvrir et de partager la richesse de la gastronomie française" ainsi que la diversité des cultures qui l'influence.

En savoir plus : voir [la convention](#) [1] sur le site du ministère délégué à la ville.

Type d'actualites: [Information générale](#) [2]

Dates: Jeudi 23 janvier 2014 - 01:00

Dans la base documentaire : [Convention d'objectifs entre la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme et le ministre délégué à la ville](#) [3]

Thématiques: [Développement économique](#) [4]

[Politique de la ville - DSU](#) [5]

Publié le 23 janvier 2014

URL de la source (modifié le 23/01/2014 - 17:36): <https://irev.fr/actualites-0/convention-entre-le-ministre-de-la-ville-et-la-ministre-de-lartisanat-du-commerce-et-du>

Liens

[1] http://ville.gouv.fr/IMG/pdf/convention_cadre_ministere_artisanat_commerce_tourisme_et_ministere_deleg_ville.pdf

[2] <https://irev.fr/taxonomy/term/4316>

[3] http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice_display&id=30303

[4] <https://irev.fr/taxonomy/term/3678>

[5] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>